

# HARCÈLEMENT CRIMINEL



Mieux le comprendre pour mieux le prévenir

## Définition

L'infraction de harcèlement criminel (art.264) fait son entrée au Code criminel Canadien en 1993, afin de permettre aux autorités d'agir rapidement et avant qu'il ne soit trop tard, auprès des personnes craignant pour leur sécurité. L'objectif visé par l'infraction était d'intervenir en contexte de violence conjugale et de séparations de couples qui tournaient mal.

Dans le Code criminel, elle s'inscrit comme suit " Il est interdit, sauf autorisation légitime, d'agir à l'égard d'une personne sachant qu'elle se sent harcelée ou sans se soucier de ce qu'elle se sente harcelée si l'acte en question a pour effet de lui faire raisonnablement craindre — compte tenu du contexte — pour sa sécurité ou celle d'une de ses connaissances."

*Une personne déclarée coupable de harcèlement criminel est passible d'une peine maximale de 2 ans moins un jour d'emprisonnement ou 5000 \$ d'amende lorsque poursuivi par voie sommaire (art. 264 (3) (b) Code criminel) et de dix ans de prison par voie d'acte criminel (art. 264 (3) (a) Code criminel).*



**Il faut porter une attention au fait que le harcèlement n'est pas nécessairement criminel.**

Par exemple, le harcèlement qui se produit en milieu de travail, ou qui est fait par un collègue de travail, peut être considéré comme du harcèlement sans que ce soit considéré comme un crime.



## Critères d'application

Pour être considérée comme du harcèlement criminel, une situation doit comprendre les éléments suivants:

1. La personne qui harcèle adopte l'un des comportements suivants envers la victime ou une connaissance/proche de la victime : la suivre à plusieurs reprises, communiquer à plusieurs reprises, cerner ou surveiller la maison, le lieu de travail ou tout endroit où se trouve la victime/connaissance, même si cela n'arrive qu'une seule fois, elle se comporte d'une façon menaçante à l'égard de la victime ou d'un membre de sa famille, même si cela n'arrive qu'une seule fois;
2. La victime/connaissance se sent harcelée;
3. La personne qui adopte un comportement harcelant sait que la victime/connaissance se sent harcelée par son comportement, ou ne porte pas attention au fait que la victime/connaissance puisse se sentir harcelée;
4. La victime craint pour sa sécurité ou celle de ses connaissances/proches;
5. Dans les circonstances, les craintes de la victime sont raisonnables.

*Comme il n'y a pas de définition claire, au tribunal, on fait une interprétation large du mot harcèlement. Pour évaluer s'il y a harcèlement criminel ou non, il y a plusieurs critères, mais les tribunaux se réfèrent également au test de l'arrêt Mc Crow. Celui-ci consiste à évaluer la situation à travers les yeux d'une personne raisonnable placée dans la même situation que la victime. Il s'agit donc d'analyser le comportement, les actes, le contexte de la relation et tout autre élément pertinent rendant raisonnablement insécure la personne victime. À partir de ces informations, il est possible de déterminer s'il y a du harcèlement criminel au sens du Code pénal.*

## Quoi faire en cas de harcèlement criminel?

Si vous êtes ou pensez être victime de harcèlement, vous pouvez mettre en place des moyens pour vous protéger et défendre vos droits tels que:

- Contacter votre poste de police pour expliquer les faits. Faire le 911 si vous êtes en danger.
- Prendre en notes les détails des incidents et conserver toutes les preuves du harcèlement (messages vocaux, courriels, lettres, cadeaux, etc.) afin d'aider la police à documenter votre dossier.
- Prévenir les personnes de votre entourage afin qu'elles puissent réagir adéquatement.
- Contacter un Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels (CAVAC).
- Changer votre numéro de téléphone, demander un numéro confidentiel et/ou bloquer les appels masqués.



## Références

**Agence de la santé Canada (2005).** Harcèlement criminel: Poursuivre quelqu'un. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/arretons-violence-familiale/publications/harcelement-criminel-poursuivre.html>

**Coutures et Avocats. (2002).** Définition du harcèlement criminel. <https://coutureetassocies.com/definition-du-harcelement-criminel/>

**Éducaloi. (2022).** Le harcèlement criminel. <https://educaloi.qc.ca/capsules/le-harcelement-criminel/#:~:text=Qu'est%20ce%20que%20le,elle%20puisse%20se%20sentir%20harcel%C3%A9e.>

**Unité Prévention de la Ville de Québec.(2022).** Harcèlement criminel: informations à l'intention des citoyens. [https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/police/prevention/citoyens/docs/fiche\\_citoyens\\_harcelement.pdf](https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/police/prevention/citoyens/docs/fiche_citoyens_harcelement.pdf)